

Le Courrier du Gers : ["puis"
journal politique, littéraire,
industriel et d'annonces "puis"
politique libérale, [...]

. Le Courrier du Gers : ["puis" journal politique, littéraire, industriel et d'annonces "puis" politique libérale, religion, littérature, sciences, agriculture]. 1855-05-16.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

COURRIER DU GERS

ANNONCES.

Le *Courrier du Gers* paraît tous les deux jours. Il est désigné pour les insertions judiciaires des cinq arrondissements du Gers.

Pour les insertions et annonces du département et des départements limitrophes, s'adresser à M. DESTOUT, gérant, place de la Mairie, n° 40.

Les annonces industrielles sont payables d'avance.

Pour Paris et les autres départements, s'adresser exclusivement à MM. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, Laflitte et Bullier, rue de la Banque, 20, à Paris.

ABONNEMENTS.

On s'abonne à Auch, au bureau du Journal, place de la Mairie, n° 40, et dans tous les bureaux de poste. Les lettres non affranchies sont refusées.

Les abonnements datent des 1^{er} et 16 de chaque mois. Ils sont, à défaut de renouvellement, supprimés à l'échéance.

PRIX DE L'ABONNEMENT : AUCH et le département : Un an, 24 fr.; six mois, 13 fr.; trois mois, 7 fr., un mois, 2 fr. 50 c. — Hors le département : Un an, 30 fr.; six mois, 16 fr.; trois mois, 9 fr., un mois, 3 fr. 50 c.



Voir la dépêche télégraphique de ce matin à la fin des *Dernières nouvelles*.

Auch, 16 Mai.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Paris, 15 mai 1855, à 8 h. 55.

Le ministre de l'intérieur à M. le préfet du Gers. Rien d'important au *Moniteur*.

Paris, le 15 mai 1855, à 3 h. 15.

Le ministre de l'intérieur à M. le préfet du Gers.

Aujourd'hui à une heure, l'Empereur, accompagné de l'Impératrice, s'est rendu au palais de l'Industrie et a ouvert solennellement l'Exposition. Leurs Majestés ont parcouru les galeries et ont été accueillies par les exposants avec les plus vives acclamations.

Pour copie :
Le Préfet du Gers,
P. FÉART.

BOURSE DE PARIS DU 14 MAI.

DERNIER COURS AU COMPTANT.

Rente 3 p. 0/0.....	68 40
— 4 1/2 p. 0/0.....	93 00
Banque de France.....	3,000

BOURSE DE PARIS DU 15 MAI.

DERNIER COURS AU COMPTANT.

Rente 3 p. 0/0.....	68 20
— 4 1/2 p. 0/0.....	93 10
Banque de France.....	3,000

Le *Constitutionnel* du 13 mai, dans un article signé Amédée de Césena, établit, jusqu'à la dernière évidence, que la Russie, aux dernières conférences, ne s'est point départie de ses projets ambitieux, n'a fait aucune concession, et que ses agents de Vienne n'ont pas cessé de persévérer dans le système de temporisation et de duplicité qu'ils ont si traitreusement suivi depuis les premières négociations. Cet article est ainsi conçu :

« Le résultat le plus clair des négociations de Vienne, c'est donc d'avoir enfin convaincu la France et l'Angleterre qu'elles ne forceront l'ennemi de la Turquie à transiger dans les conditions qu'elles ont posées et sur les bases qu'elles ont indiquées que par la force des armes. Le chemin de la guerre est décidément le plus court pour arriver

à la paix, et la paix sera d'autant plus facile et plus prompte que la guerre sera conduite avec plus de vigueur et d'énergie.

« Aujourd'hui que les faits ont démontré qu'il n'était pas au pouvoir du Congrès de donner à l'Europe cette paix qu'elle désire, l'Autriche aidera-t-elle matériellement, ainsi qu'elle s'y est engagée par l'article 5 du traité du 2 décembre 1854, la France et l'Angleterre dans leur lutte contre la Russie? Explicitement interrogé sur ce point, au sein même de la conférence, par le prince Gortschakoff, M. le comte de Buol a répondu en termes vagues qui n'ont que médiocrement engagé la politique du cabinet de Vienne. Aussi, les journaux de Berlin s'empresment-ils d'annoncer que l'Autriche, suivant l'exemple de la Prusse, se dégagera bientôt de l'alliance qu'elle a contractée avec les puissances occidentales pour se renfermer dans le système égoïste d'une neutralité absolue.

Les journaux de Londres vont plus loin encore : ils accusent l'Autriche d'abandonner la cause sacrée de la justice et du droit qu'elle avait paru d'abord embrasser avec tant de désintéressement et de sincérité. Ce sont là, nous en sommes toujours convaincus, des calomnies dont la loyauté de cette puissance se révolte. Mais cependant nous croyons qu'il est temps qu'elle s'en justifie autrement que par des paroles et qu'il devient nécessaire qu'elle les démente par des actes, si elle ne veut pas les accréditer dans l'opinion du monde.

Puisqu'il n'y a plus que le canon pour convaincre la Russie, il faut frapper fort et frapper vite. Le plus tôt qu'on en aura fini avec la question d'Orient sera le mieux, car elle pèse lourdement sur les intérêts industriels et financiers, et la civilisation a tout à gagner à ce que ce duel de la Russie et de l'Occident soit vidé en quelques mois, fût-ce au prix d'efforts et de sacrifices considérables. Ce qu'il y aurait de pire dans la situation actuelle de l'Europe, ce serait une guerre qui traînerait en longueur, sans qu'il fût possible d'en prévoir le terme. — Pour extrait : J. Bories.

Les nouvelles du théâtre de la guerre sont sans importance. Nous avons recueilli dans divers journaux et correspondances de Paris les lignes suivantes :

Les journaux allemands annoncent que les plénipotentiaires se sont réunis le 8, pour recevoir communication d'un nouveau projet relatif au troisième point formulé par Ali-Pacha. Une autre réunion devait avoir lieu le 10, et l'on pensait que la proposition de la Turquie, dans laquelle n'est pas question d'une limitation réciproque des forces navales, aurait chance d'être acceptée par toutes les parties.

La *Gazette des Postes*, de Berlin, assure également que les négociations de paix continuent toujours, et que les bruits qui ont couru sur le rejet des propositions russes n'ont pas l'importance qu'on

y avait attachée.

Malgré ces indications, l'opinion publique, à Vienne, ne paraît pas compter sérieusement sur un arrangement amiable. Le *Corriere italiano* déclare que, dans le cas où une solution pacifique serait absolument impossible, l'Autriche suivra avec loyauté et fermeté la voie dans laquelle elle est entrée.

Une dépêche télégraphique nous apprend que les autres journaux autrichiens ne sont pas moins explicites.

Des lettres de Saint-Petersbourg constatent l'ascendant de plus en plus marqué du parti de la guerre, et mentionnent même de nouveau le bruit de la retraite possible de M. de Nesselrode. La *Gazette des Postes* annonce une prochaine excursion de l'empereur Alexandre à Varsovie.

Voici le texte de la dépêche du prince Gortschakoff, à la date du 7 mai, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro.

« Du 5 au 6 mai, les armées alliées se sont principalement occupées à augmenter leurs batteries et à renforcer leurs approches contre le bastion n° 5. Aussi leur feu, devenu plus vif, était-il dirigé sur les batteries n° 4 et 5, et sur les redoutes Selinghinsk et Wolhynie. La garnison a répondu avec succès.

« Dans la nuit du 3 au 4 mai, les assiégeants ont fait sauter deux mines pour réunir et relier les anciens entonnoirs formés par les précédentes explosions. La garnison a fait jouer, de son côté, plusieurs camoufflets.

« Dans la nuit du 5 au 6, ajoute le général Gortschakoff, nous avons effectué une petite sortie pendant laquelle un officier anglais et trois soldats ont été faits prisonniers.

« Trois magasins à poudre des batteries alliées ont sauté.

« Le 3 mai, au soir, dit en terminant le général russe, la plus grande partie de la flotte alliée a pris le large, ayant à bord, dit-on, dix à quinze mille hommes de troupes de débarquement. Le lendemain ces forces ont passé devant Yalta, se dirigeant, on le suppose, vers Anapa. »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans le discours de lord Palmerston sur la réforme, c'est la conclusion, qui présente la situation sous le jour le plus grave : « Deux grandes puissances, la France et l'Angleterre, sont en présence d'une puissance gigantesque et colossale, la Russie; et il s'agit, en fin de compte, de savoir si l'Angleterre et la France conserveront la haute position qu'elles ont eue jusqu'à présent, ou si elles tomberont au rang d'Etats de second ordre, et si l'ennemi sera désormais le dictateur et la puissance dominante du monde. » Le *Morning-Post* publie, contre la motion de lord Grey, un violent article tout à fait en harmonie avec les paroles de lord Palmerston.

J'apprends de bonne source dit une correspondance de la *Patrie*, que l'île voisine d'Héligoland a été définitivement choisie, par le gouvernement anglais, comme dépôt de recrutement de la légion étrangère. Des avantages considérables sont faits aux enrôlés volontaires; les conditions exigées pour être admis sont les suivantes : âge de 20 à 25 ans, constitution vigoureuse et taille d'au moins 5 pieds 2 pouces anglais. Chaque volontaire reçoit une première somme de 150 fr. Une bonne pension est assurée aux invalides. Les légionnaires auront les mêmes droits et les mêmes avantages que les soldats anglais. A l'expiration de leur temps de service, ils seront transportés gratuitement et à leur volonté, soit dans leur patrie, soit en Amérique; ils recevront, en outre, à ce moment, une gratification équivalente à une année entière de solde.

Le recrutement commencera, dit-on, le 15 mai. Depuis plusieurs jours déjà, un certain nombre d'officiers anglais sont arrivés à Héligoland, parmi lesquels se trouvent un intendant et un officier payeur. Les bureaux et les autres localités nécessaires sont déjà prêts en grande partie.

Les habitants de Kiel attendent avec une véritable impatience l'arrivée de l'escadre française, dont les officiers et les équipages ont laissé les meilleurs souvenirs de leur séjour de l'année dernière.

On écrit de Stockholm, mai :
Après une interruption de plus de six mois, causée par le long et rigoureux hiver, notre navigation se trouve seulement ouverte depuis hier, où notre port a pu être complètement débarrassé des glaces qui en avaient, jusqu'à ce jour, empêché l'entrée et la sortie à nos navires.

Nous avons appris ici que la plupart des grands navires de la flotte anglaise sont venus, après leur sortie du mouillage de Kiel, jeter l'ancre près de l'île de Gottland, que nous possédons dans la Baltique. Notre population s'attend à l'apparition prochaine, devant la capitale, de l'amiral Dundas, avec une partie de sa flotte, et pense que, comme l'année dernière, à l'exemple de l'amiral Napier, le commandant en chef actuel des forces navales britanniques viendra sans peu faire une visite à notre cour.

Pour extrait : J. Bories.

Notre correspondant de Portsmouth, dit le *Times*, a reçu hier après-midi, de l'escadre à vapeur la nouvelle ci-après qui fait suite à de précédentes lettres :

Port-Baltic, 20 avril.

L'escadre de frégates a complètement établi aujourd'hui, dans la Baltique, le blocus de tous les ports russes, et il a été officiellement annoncé aux divers gouvernements du continent qui ont des ports sur ses côtes. L'escadre est à présent en croisière, en vue de l'entrée du golfe de Finlande, en-

FEUILLETON DU COURRIER DU GERS.

LA DERNIÈRE BOHÉMIENNE. *

(2)

Cet intérieur présentait d'ailleurs d'étranges contrastes. Le comte de Kerbrejean était un homme de quarante ans environ, dont la physionomie n'avait aucun relief; la maturité de l'âge commençait à empourprer son teint et à lui donner un embonpoint qui menaçait de tourner à l'obésité. Il avait adopté déjà les modes sans prétensions, l'ample redingote et le pantalon large flottant sur les souliers. Ce costume vulgaire achevait de le vieillir; et quoiqu'il le voyait pour la première fois ne pouvait se douter qu'on l'avait surnommé naguère le beau de Kerbrejean.

Le vieux chevalier de Malte avait, au contraire, une tenue sévère; son costume, qui était à peu près celui d'un ancien officier de marine, allait bien à son fier visage, et il avait encore la même taille droite et ferme, la même tournure qu'autrefois, lorsqu'il naviguait dans le Levant, sur les galères de Malte.

En ce moment, l'oncle et le neveu achevaient une partie d'échecs, et la jeune Irène, accoudée au coin de la table, tâchait de suivre les savantes combinaisons des deux adversaires. Après un quart d'heure de lutte silencieuse, le comte passa la main sur l'échiquier et bouleversa les pions d'un air résigné.

— Tu n'as pas absolument perdu, dit le chevalier en souriant. Veux-tu la revanche?

— Pas à présent, mon oncle, répondit le comte;

* Voir le numéro du 14 mai.

je vais là dehors fumer un cigare, en attendant le dîner.

A ces mots, il prit son large chapeau, son bâton de condrier, et sortit d'un pas nonchalant. Irène s'empara aussitôt de sa place devant l'échiquier et se hâta de relever les pions, puis elle attendit que le chevalier l'invitât à se mesurer avec lui; mais celui-ci demeura en face d'elle sans mot dire, le front appuyé dans sa main, le visage pensif et assombri. Après un silence, l'enfant lui dit à voix basse et d'un ton caressant :

— Mon oncle Pierre, vous êtes triste?

— J'ai du souci, chère petite, répondit le vieillard avec un soupir.

— C'est cette affaire d'héritage qui peut-être vous chagrine encore? dit-elle d'un air de naïve sympathie.

— Oui, c'est cela, mon enfant, murmura le chevalier.

En parlant ainsi, il ne disait pas tout à fait la vérité. Cette succession d'un parent mort dans les colonies anglaises lui suscitait bien quelques embarras, mais il s'en préoccupait beaucoup moins que d'un fait qui se passait sous ses yeux, et dont les suites l' alarmaient vivement : un changement funeste s'était opéré dans l'intérieur de sa famille, et il constatait, avec une inexprimable douleur, que le père d'Irène était tombé dans une sorte de décadence morale dont les progrès devenaient journalièrement plus rapides.

Le comte de Kerbrejean était né avec une intelligence bornée, des goûts peu relevés et un caractère singulièrement faible; mais une éducation soignée et l'influence de la famille avaient aisément modifié ce naturel vulgaire, et le comte Jean, comme on l'appelait avant la mort de son père, passait pour un homme élégant, distingué et suffisamment pourvu d'instruction. Il s'était marié fort jeu-

ne avec une femme spirituelle et charmante qu'il aimait vivement, et dont l'heureux ascendant le maintenait à une certaine hauteur morale : sa décadence datait du jour où il l'avait perdue.

Après les premiers transports d'une douleur excessive, le comte tomba subitement dans une sorte de résignation qui fit dire qu'il s'était bientôt consolé. Ses habitudes changèrent; il s'éloigna du monde et déclara que désormais, au lieu de passer les hivers à Brest ou à Paris, il resterait toute l'année à Kerbrejean. D'abord, il vécut dans son intérieur, s'occupant un peu de l'éducation de sa fille et trouvant des distractions suffisantes dans la société du chevalier, puis il prit insensiblement l'habitude de frayer avec ses inférieurs, et par malheur il se trouva naturellement à sa place parmi eux. Chaque matin, cet homme, qui avait vécu dans la meilleure compagnie, s'en allait le long de la grève, cherchant quelque compagnon avec lequel il pût déverser de la pluie et du beau temps en fumant sa première pipe. Il poussait ainsi sa promenade jusqu'à P***, et s'arrêtait devant un établissement décoré du nom mythologique de *Café de Neptune*, et qui n'était en réalité qu'un affreux cabaret où l'on débitait beaucoup plus d'eau-de-vie que de Moka.

Là, il était sûr de rencontrer une demi-douzaine d'hommes oisifs qui se faisaient un honneur de boire et de fumer avec lui, et pour l'ordinaire il passait dans leur société la première moitié de la journée. Souvent, dans l'après-midi, il revenait sur la grève et s'arrêtait au poste de la douane. Le soir encore, il retournait au *Café de Neptune*, et l'on murmurait que parfois, entre onze heures et minuit, on l'avait rencontré un peu chancelant et regagnant le château à grand-peine. Le chevalier s'était aperçu dès le principe du changement qui s'opérait dans la manière d'être de son neveu; il avait

tenté de rompre, par quelques moyens détournés, ses nouvelles habitudes, mais il avait reconnu bientôt l'inutilité de ses efforts, et depuis longtemps il se bornait à une observation silencieuse. Jusqu'à ce moment Irène n'avait rien remarqué; seulement, il lui semblait vaguement que son père avait vieilli, et elle se souvenait fort bien de l'avoir vu plus élégant et plus beau. Sa tendresse et son respect pour lui étaient extrêmes; mais elle ne cherchait pas sa présence, parce qu'elle était accoutumée à rester autour de son bon oncle Pierre, comme elle l'appelait familièrement. Celui-ci avait concentré sur elle toutes ses affections, les affections vives et tenaces d'un cœur de vieux garçon qui n'avait plus rien autre à aimer; elle était la joie et le bonheur de sa vieillesse, la consolation des secrètes inquiétudes, des soucis amers que lui causaient les habitudes de son neveu.

Ce jour-là donc, le chevalier et sa petite nièce étaient seuls dans le salon, comme de coutume, en attendant l'heure du dîner. Irène avait fini par avancer elle-même le premier pion d'un air qui sollicitait l'honneur d'une partie, et le jeu était engagé. Tandis que les pièces marchaient lentement sur l'échiquier et qu'Irène faisait si bien qu'elle forçait l'oncle Pierre à se défendre sérieusement, le comte rentra brusquement, la figure défaite, le nez rouge et le front baigné de sueur. Au lieu de se rapprocher, il s'assit derrière son oncle, et se renversa au dossier de son fauteuil en respirant à pleins poumons, comme un homme qui vient de hâter le pas.

— Te voilà, Jean? Déjà! fit le chevalier sans se retourner.

— Eh! oui, mon oncle, répondit-il; j'avais besoin de me remettre un peu... Je viens d'assister à une scène qui m'a fait impression...

— Il est arrivé malheur à quelqu'un, demanda le chevalier en interrompant la partie.

tre les îles d'Uto et de Dago. Voici les bâtiments qui s'y trouvent :

L'Impérieuse, 51 canons, l'Arrogant, 47 canons, l'Euryalus, 51 canons, l'Amphion, 34 canons, le Tartar 21 canons, et le Conflict, 8 canons. Hier, l'Impérieuse, l'Arrogant et le Conflict sont entrés dans le Port-Baltic où ils sont restés quelques heures et ont mis en panne.

Il y a eu, relativement au blocus, une communication sous pavillon parlementaire avec les autorités, et plusieurs bâtiments neutres qui mouillaient en dedans du Môle ont reçu en même temps avis du blocus.

Après avoir quitté le Port Baltic, l'escadre s'est dirigée vers la rade de Hango, où elle a mouillé au large pendant la nuit, et aujourd'hui elle est répartie à quatre heures du matin. Hango est tout à fait gelé; la glace, qui, selon toute apparence, est intacte, s'étend à une fort grande distance, à l'extérieur des forts. En cet état de choses, nul doute que Sweaborg et Cronstadt ne soient encore fermés, car Hango est généralement le premier de tous les ports du golfe où la glace commence à se fondre.

Nul avis, public ou privé, n'est encore parvenu de la flotte à l'escadre de frégates. Tout ce qu'on sait de la flotte, est venu par la voie d'Elsinore, parce que plusieurs bâtiments de guerre ont reçu la notification du blocus par le télégraphe de Nyborg, en rasant le Belt, il y a environ huit jours. Il y a dans l'escadre beaucoup de rhumes, de fièvres lentes et de fièvres intermittentes.

Le Morning-Advertiser publie la dépêche suivante :

Vienne, vendredi.
On affirme de bonne source que l'Autriche a résolu de répondre à la demande de l'Angleterre et de la France qu'elle est dans l'intention de se retrancher dans sa neutralité, de défendre la partie de la frontière turque qu'elle a entrepris de défendre en vertu de traité; mais elle ne prendra pas de mesure offensive, à moins qu'elle ne soit forcée par la Russie de le faire.

On écrit de Kamiesch, 28 avril, au Moniteur de la Flotte :

Notre vaillante petite Mégère vient encore de faire des siennes à Eupatoria, d'où elle arrive ce matin.

Elle était mouillée dans le voisinage de ce pauvre Henri IV; tout à coup les vigies signalent un parti de cavaliers russes apparaissant sur la langue de sable qui sépare le lac de la mer.

Le brave Iskender-Bey, qui les avait aperçus, et est heureusement guéri de ses blessures, s'avance aussitôt à leur rencontre, suivi d'une vingtaine de cavaliers. L'ennemi ne les avait que trop bien comptés et continuait sa marche, fort de sa supériorité numérique; la Mégère jugea à propos d'intervenir. En prenant habilement son temps, elle a lancé deux boulets, qui sont tombés au beau milieu du groupe russe le plus avancé. Aussitôt ce groupe se disperse, se replie à la hâte sur le reste de la troupe, en laissant quelques écloups sur le terrain, et puis le tout disparaît par enchantement comme un verre de lanterne magique; la Mégère a alors pris chasse, comme s'il s'agissait d'un adversaire aquatique, et a appareillé vivement à la poursuite de l'ennemi.

C'était vraiment chose curieuse que de voir ce vaillant petit ship côtoyer le rivage, et profiter du moindre pli de terrain pour envoyer un salut à ces coquins de Russes, qui filaient bon train, je vous jure; aussi ont-ils été promptement hors de portée de nos pièces.

Iskender-Bey a été très touché de cette franche coopération, à laquelle cependant, dit-il, notre marine l'a si complètement habitué. Quand la Mégère a repris son mouillage, la garnison d'Eupatoria lui a envoyé des félicitations. — D'Hortier.

DÉPÊCHES ÉLECTRIQUES.

Vienne, 12 mai.
On parle de prétentions plus élevées de la part des puissances occidentales en réponse aux dernières propositions russes.

Madrid, 12 mai.
Le duc et la duchesse de Montpensier doivent se rendre en Italie au commencement de juin.

Le Times du 12 mai, après avoir constaté que les puissances occidentales n'ont réclamé de la Russie que ce qu'elles peuvent lui imposer par la force, aborde la question spéciale du gouvernement futur des principautés, et se prononce en faveur du plan proposé à ce sujet par M. le baron de Bourqueney dans la conférence de Vienne. Le ministre de France recommandait, dans les termes les plus énergiques, la formation d'un Etat qui pût servir contre la Russie de barrière naturelle, et proposait, en conséquence, la réunion des deux provinces sous l'administration d'un prince chrétien. Le Times déclare que le plan est bon; seulement, il demande qu'on le mette sur le champ à exécution.

Programme de la cérémonie d'inauguration de l'Exposition universelle.

L'inauguration de l'Exposition universelle aura lieu le 15 mai, à une heure précise, au Palais de l'Industrie.

S. A. I. le Prince Napoléon, président de la Commission impériale de l'Exposition, accompagné des officiers de sa maison, des secrétaires généraux et du commissaire général, recevra Leurs Majestés à la grande entrée du Palais de l'Exposition, et les conduira jusqu'à l'estrade du trône.

MM. les membres du sénat, du corps législatif et du conseil d'Etat prendront place sur les banquettes du rez-de-chaussée, en face, à droite et à gauche du trône, dans l'axe du bâtiment.

Derrière eux et dans l'ordre suivant, aux banquettes désignées par des écriteaux, se placeront les membres de la commission impériale, du jury international et MM. les commissaires étrangers, les députations de la magistrature, des comités d'armes, des ministères, etc.,

La cour de cassation,
La cour des comptes,
Le conseil supérieur de l'instruction publique,
L'Institut de France. — L'état-major de la garde nationale. — L'état-major de l'armée. — La cour impériale de Paris. — L'archevêque de Paris, et son clergé. — Le préfet du département de la Seine et son secrétaire général. — Le préfet de police et son secrétaire général. — Le conseil de préfecture de la Seine. — La commission municipale et départementale. — Les maires de Paris. — Les sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis. — Le recteur et le corps académique du département de la Seine. — Le tribunal de 1^{re} instance de la Seine. — Le tribunal de commerce de Paris. — Les juges de paix de Paris. — La Chambre de commerce de Paris. — Le conseil des prud'hommes. — Les membres des corps impériaux des ponts et chaussées et des mines. — L'Académie impériale de médecine.

— Les professeurs et administrateurs du Musée d'histoire naturelle. — Les professeurs et membres du conseil de perfectionnement du Conservatoire des arts et métiers.
— Les facultés de Droit et de Médecine. — Les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts. — Les secrétaires généraux des ministères. — Les inspecteurs généraux des ministères. — Les inspecteurs généraux et Directeurs des Administrations Centrales. Les sociétés d'Agriculture et d'Horticulture. — Les Administrateurs des ministères et des deux préfectures.

Le remplacement est mentionné sur le livret hors d'usage, qui est laissé entre les mains de l'ouvrier.

Décret sur les Livrets d'ouvriers.

La loi du 22 juin 1854 concernant les livrets ayant annoncé, article 10, un décret de règlement

sur la matière, ce décret a été rendu le 30 avril et inséré ces jours derniers dans le Moniteur. Nous avons pensé que ce document, qui intéresse essentiellement la classe ouvrière devait être reproduit dans le Courrier du Gers.

Le Gérant, DESTOIT.

Art. 1^{er}. Le livret est en papier blanc, coté et parafé par les fonctionnaires désignés en l'article 2 de la loi du 22 juin 1854.

Il est revêtu de leur sceau.

Sur les premiers feuillets sont imprimés textuellement la loi précitée, le présent décret, la loi du 14 mai 1851 et les articles 153 et 463 du code pénal.

Il énonce :

1. Le nom et les prénoms de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, sa profession;

2. Si l'ouvrier travaille habituellement pour plusieurs patrons, ou s'il est attaché à un seul établissement;

3. Dans ce dernier cas, le nom et la demeure du chef de l'établissement chez lequel il travaille ou a travaillé en dernier lieu.

4. Les pièces, s'il en est produit, sur lesquelles le livret est délivré.

Les livrets sont imprimés d'après le modèle annexé au présent décret.

Art. 2. Il est tenu dans chaque commune un registre sur lequel sont relatés, au moment de leur délivrance, les livrets et les visas de voyage mentionnés ci-après.

Ce registre porte la signature des impétrants ou la mention qu'ils ne savent ou ne peuvent signer.

Art. 3. Le premier livret d'un ouvrier lui est délivré sur la constatation de son identité et de sa position.

A défaut de justifications suffisantes, l'autorité appelée à délivrer le livret peut exiger de l'ouvrier une déclaration souscrite sous la sanction de l'article 13 de la loi du 22 juin 1854, dont il lui est donné lecture.

Art. 4. Le livret rempli ou hors d'état de servir est remplacé par un nouveau sur lequel sont reportés : 1. la date et le lieu de la délivrance de l'ancien livret; 2. le nom et la demeure du chef d'établissement chez lequel l'ouvrier travaille ou a travaillé en dernier lieu; 3. le montant des avances dont l'ouvrier resterait débiteur.

Le remplacement est mentionné sur le livret hors d'usage, qui est laissé entre les mains de l'ouvrier.

Art. 5. L'ouvrier qui a perdu son livret peut en obtenir un nouveau sous les garanties mentionnées en l'article 3.

Le nouveau livret reproduit les mentions indiquées en l'article 4.

Art. 6. L'ouvrier est tenu de représenter son livret à toute réquisition des agents de l'autorité.

Art. 7. L'ouvrier ne travaillant que pour un seul établissement doit, avant de le quitter et d'être admis dans un autre, faire inscrire sur son livret l'acquit des engagements.

L'ouvrier travaillant habituellement pour plusieurs patrons peut, sans cet acquit, obtenir du travail d'un ou de plusieurs autres patrons.

Art. 8. Le registre spécial que les chefs d'établissements doivent tenir conformément aux articles 4 et 5 de la loi du 22 juin 1854, est dressé d'après le modèle annexé au présent décret.

Il est coté et parafé, sans frais, par les fonctionnaires chargés de la délivrance des livrets, et communiqué, sur leur demande, au maire et au commissaire de police.

Art. 9. Le chef d'établissement indique tant sur son registre que sur le livret, si l'ouvrier travaille pour un seul établissement ou pour plusieurs patrons.

A l'égard de l'ouvrier travaillant pour plusieurs patrons, le chef de l'établissement n'est tenu de remplir les formalités du paragraphe précédent que lorsqu'il l'emploie, pour la première fois.

Art. 10. Si l'ouvrier est quitte envers le chef de

l'établissement, celui-ci lorsqu'il cesse de l'employer, doit inscrire sur le livret l'acquit des engagements.

Art. 11. Lorsque le livret, spécialement visé à cet effet, doit tenir lieu de passe-port à l'intérieur, le visa du départ indique toujours une destination fixe et ne vaut que pour cette destination.

Ce visa n'est accordé que sur la mention de l'acquit des engagements prescrite par les articles 4 et 5 de la loi du 22 juin 1854, et sous les conditions déterminées par les règlements administratifs, conformément à l'article 9 de la même loi.

Art. 12. Le livret ne peut être visé pour servir de passe-port à l'intérieur si l'ouvrier a interrompu l'exercice de sa profession, ou s'il s'est écoulé plus d'une année depuis le dernier certificat de sortie inscrit sur son livret.

Art. 13. Le présent règlement ne fait pas obstacle à ce que des dispositions spéciales aux livrets soient prises dans les limites de leur compétence en matière de police par le préfet de police à Paris, et pour le ressort de la préfecture, et dans les départements par les autorités locales.

Art. 14. Sont abrogées toutes les dispositions des règlements antérieurs contraires au présent décret.

SOUSCRIPTION

POUR LES ÉTRENNES DE L'ARMÉE D'ORIENT.

Soixante-troisième liste.

- SOUSCRIPTION DE LA COMMUNE DE MONFORT. — MM. Saubolle Martin, maire, 5 fr. Dorbe Jean-Marie, adjoint, 5 fr. Bigos François, 5 fr. Laurentie Jean-Justin, desservant, 5 fr. De Broqueville Louis, chef d'escadron de gendarmerie en retraite, 10 fr. Marcassus Aristide, 5 fr. Goulard Marcelin, 5 fr. Dupuy Théodore, 5 fr. Olivier Pierre, 5 fr. Dagazan Cyrille, 5 fr. Breton Mathieu, 5 fr. De Lahitte Philibert, 5 fr. Garipey Henri, 5 fr. Blaignan Jean-Marie, 3 fr. Chaubin Honoré, 3 fr. Lacour François, 3 fr. Darquier Pierre, 2 fr. Troyes, vicaire, 2 fr. Lasserre, sœur, 2 fr. Morisse Jean-François, 2 fr. Carrère Pierre, 2 fr. Duffaut Sylvestre, 2 fr. Dupuy Dosithe, 1 fr. Dalles Marcelin, 1 fr. Troyes Louis, 1 fr. Salvage François, 1 fr. Marcassus Thérèse, 1 fr. Mlle Darquier, 1 fr. Darquier Latitia, 1 fr. Derrey Simon, 1 fr. Derrey Elisa, 1 fr. Vivent Jean, 1 fr. Saliné Louis, 1 fr. Carrété, veuve, 1 fr. Troyes Fabien, ancien desservant, 1 fr. Magné Pierre, 1 fr. Goulard Sylvestre, 50 c. Gaillie Blaise, 50 c. Doat Joséphine, 50 c. Couderc François, 50 c. Silbères Jacques, 50 c. Magné Julien, 50 c. Gaillard Pierre, 50 c. Gérard Raymond, chevalier de la légion-d'honneur, 50 c. Couderc Pierre, 50 c. Delord Jacques, 50 c. Lafitte Bertrand, 50 c. Faget Etienne, 50 c. Breton Jeanne, veuve, 50 c. Grateloup François, 50 c. Berdos Joseph, 50 c. Artigau Eugène, 50 c. Couderc Philippe, 50 c. Boé Jean, 50 c. Dorbe Jean, 25 c. Lézian Louis, 25 c. Monge Bonaventure, 25 c. Dauch François, 25 c. Saubolle Célestin, 25 c. Catalan Louis, 25 c. Baule Dominique, 25 c. Sarrant Jacques, 25 c. Dalles George, 25 c. Breton Lucien, 25 c. Larribeau Bernard, 25 c. Labaule Jean, 25 c. Saliné Lambert, 25 c. Lafite Joséphine, 25 c. Dalles Victor, 25 c. Gaubet Basile, 25 c. Larribeau Bertrand, 25 c. Montaubric Joseph, 25 c. Benquet Honorine, 25 c. Dupin Joseph, 5 fr. Deluc Antoine, 1 fr. Doat Jean-Marie, 1 fr. Dalavat Dominique, 1 fr. Gaffard Louis-Justin, 2 fr. Cantoloup Bernard, 2 fr. More Bertrand, 1 fr. Fourcade Guillaume, 50 c. Lafite François, 50 c. Laporte Jean, 50 c. Laourit Anselme, 50 c. Lary Augustin, 45 c. Vignaux Jean, 50 c. Cazaux Alexandre, 50 c. Berdos Joseph, 50 c. Gabent Basile, 25 c. Ladouce Marie, 25 c. Lafont Jean, 25 c. Rous Guillaume, 25 c. Gay Antoine, 25 c. Dubor Pierre, 50 c. Divers, 2 fr. 55 c. Mauran, 50 c. Casse Jean, 20 c. Lacomme François, 10 c. — Total, 140 fr. 80 c.
- SOUSCRIPTION DE LA COMMUNE DE MAIGNAUT-AUZIA. — MM. Lavay, maire, 10 fr. Mme Lavay, 1 fr. Mondin Baptiste, 50 c. Buron Dominique, 75 c. Mlle Baron, 50 c. Dubouch Joseph, 3 fr. Sagazan, 1 fr.

— Un accident inouï ! répondit le comte, et je me suis trouvé là tout juste pour en être témoin. Tantôt, en vous quittant, je suis allé jusqu'au village. Il y avait du monde devant le café pour écouter un musicien qui jouait du violon et chantait des chansons très gaies...

— Un pauvre diable en habit de carnaval, interrompit le chevalier; je l'ai aperçu ce matin; il a passé devant la grille avec une petite bohémienne.

— C'est cela même, un pauvre créature de l'âge d'Irène; elle dansait tandis que son père raclait du violon. Je leur ai donné quelque monnaie, plus qu'ils n'ont contume d'en recevoir, car l'homme s'est confondu en remerciements. Pour couronner le spectacle, il a voulu alors faire quelques exercices, et après avoir étalé un vieux tapis, il s'est mis à faire des cabrioles, à marcher la tête en bas et à exécuter des sauts prodigieux. Il s'est élancé d'un bond sur le dossier d'une chaise, et s'y est tenu debout un pied en l'air l'espace d'une minute en disant des bouffonneries. Par malheur, un des barreaux de la chaise s'est rompu; il a perdu l'équilibre, et il est tombé, la tête la première, les bras étendus et sa perrière de filasse sur le nez... On a cru d'abord que c'était un de ses tours, et chacun riait de grand cœur; puis, comme il ne bougeait pas, quelqu'un s'est avancé pour l'aider à se relever, et alors on s'est aperçu qu'il n'avait plus ni souffle, ni vie.

— Ah! mon Dieu! Et sa pauvre enfant? s'écria Irène.

— Elle était entrée dans le café, répondit le comte, elle n'a pas vu tomber son père; mais elle revenait au moment où on l'a relevé, et aussitôt elle a entendu dire autour d'elle qu'il était mort. Il me semble que j'entends encore le cri qu'elle a jeté alors. Jamais je n'ai vu un si grand transport de douleur et un tel désespoir.

— Pauvre enfant! elle aimait tant son père! dit Irène les yeux pleins de larmes.

Comment sais-tu cela? demanda le chevalier étonné.

— Ce matin, je les ai vus, répondit Irène; ils se reposaient au bord du chemin, et, comme j'étais sur la terrasse, je pouvais les entendre. Le père pressait sa fille de déjeuner, et elle refusait parce qu'il n'y avait pas assez de pain pour tous deux.

— Oh! mon enfant! tu as vu cela, tu as vu à notre porte des gens qui avaient faim, et tu n'en as rien dit! interrompit le chevalier d'un air de reproche.

— Soyez tranquille, mon oncle, ils sont partis rassasiés, répondit Irène avec une expression qui alla au cœur du bonhomme, et lui fit venir les larmes aux yeux.

Il l'attira vers lui, la baisa au front, et lui dit à voix basse :

— Pardon, ma fille!

— On a transporté le corps de ce malheureux dans le logis de Cattel Piolot, poursuivit le comte; j'ai donné quelque argent afin qu'on lui rendit les devoirs d'usage et qu'on prit soin de l'enfant.

— Nous verrons ce qu'on pourra faire pour elle, dit le chevalier.

— Je le sais bien, murmura Irène, qui se figura aussitôt ce clinquant, ces paillettes et ce visage en larmes; il faudrait d'abord lui donner une robe de deuil.

— Tu as raison, mon enfant, répondit le bon oncle Pierre; va trouver Mme Gervais, et prie-la de s'occuper sur le champ de cela.

— Elle n'aura qu'à chercher dans les armoires, dit Irène avec un soupir; il n'y a pas bien longtemps que j'ai quitté le deuil, et mes robes pourront servir à cette pauvre petite.

III.

Le lendemain on porta au cimetière le corps du malheureux saltimbanque, et la personne charitable qui avait payé ses funérailles fit mettre une croix noire sur sa fosse. Cet homme, comme tous ceux qui exercent une profession vagabonde, avait ses papiers parfaitement en règle. On trouva dans un étui de fer blanc, caché sous ses vêtements, son acte de naissance, celui de sa fille et d'autres pièces, constatant qu'il avait été marié et que la mère de l'enfant qu'il laissait orphelin était morte depuis plusieurs années.

Aussitôt après la cérémonie funèbre, le chevalier et sa petite nièce se rendirent à la maison où était la malheureuse Mimi. Une vieille femme maigre, édentée et pauvrement vêtue, filait, assise devant la porte, en marmottant un chant d'église.

— Bonjour, Cattel Piolot, dit le chevalier en l'abordant.

— Que Dieu soit avec vous, monsieur le chevalier, et avec la jeune demoiselle! répondit-elle dans son patois breton; je m'attendais à vous voir aujourd'hui.

— Nous venons pour tâcher de consoler un peu, cette pauvre petite fille et lui apporter une robe de deuil, dit Irène en montrant un léger paquet dont elle avait voulu se charger elle-même.

— C'est bien charitable de votre part, murmura la vieille femme; vous êtes un ange du bon Dieu, vous!

Puis, s'adressant au chevalier, elle ajouta d'un ton âpre :

— Depuis hier, je n'ai su que faire de cette petite bohémienne; quand je lui parle, elle ne me comprend pas. Tout le jour elle n'a fait que crier... Tenez, l'entendez-vous?

En effet, une sorte de cri, de plainte lamentable,

relentissait au fond du vieux logis.

— Oh! mon bon oncle, nous aurions dû venir plus tôt, murmura Irène le cœur rempli d'une profonde compassion et en entraînant le chevalier dans l'espace de corridor qui servait de vestibule à la maison de Cattel Piolot. Ce passage obscur aboutissait à une petite cour intérieure, dont un vieux lierre tapissait les murs lézardés, et au fond de laquelle il y avait une salle basse.

— Elle est là, dit Cattel Piolot en tirant une cheville de bois passée dans le loquet de la porte. Quand on est venu prendre le corps, il a fallu la retenir par force et l'enfermer pour l'empêcher d'aller au cimetière.

Mimi était accroupie dans un coin, le visage appuyé contre la muraille, affaissée sur elle-même et les bras pendants. L'habitude qu'elle avait d'attacher solidement ses oripeaux pour qu'ils ne tombassent pas durant ses exercices, faisait que rien n'était dérangé dans son costume. Son collier de verroterie à triple rang s'étalait sur son vieux corsage de velours, et elle avait encore sur la tête son bandeau de clinquant. Evidemment, c'était dans la salle basse qu'on avait apporté le corps et fait la veillée funèbre. Une partie de la défroque du pauvre chanteur, son bouquet de fleurs artificielles, son violon, gisaient dans un coin, et son habit pailleté était suspendu à un clou derrière la porte.

En ce moment, la malheureuse enfant se faisait épousée, et si, par intervalles, un sanglot convulsif n'eût soulevé sa poitrine, on aurait pu croire qu'elle était morte.

M^{me} CHARLES REYBAUD.

(Revue des Deux-Mondes.)

(La suite prochainement.)

Ladouch Arnaud, 50 c. Bauthian Guillaume, 1 fr. Déjans, 1 fr. Ducos Jean, 1 fr. Vivès Joseph, 2 fr. Barrère Joseph, 1 fr. Boyer Raymond, 2 fr. Mondin Barthélemy, 1 fr. Pujos, curé, 5 fr. Bajolle Sylvestre, 5 fr. Larrey Joseph, 40 c. Broca Jean, 1 fr. Bajolle, adjoint, 3 fr. Lavay Joseph, 5 fr. François, 25 c. — Total, 45 fr. 90 c.

Total de la 73^e liste 186 70
Montant des listes précédentes 24,434 54
Total, 24,621 24

NOUVELLES LOCALES.

D'après nos derniers renseignements, la souscription du département du Gers pour l'armée d'Orient s'est élevée actuellement à la somme de 32 mille 232 fr. 74 c.

11,533 fr. ont été employés par la commission en achat de divers effets de campement et d'armement qui ont été envoyés en Orient par les soins de l'intendance militaire.

20,697 fr. 74 c. viennent d'être envoyés par M. le préfet à M. le ministre de la guerre.

Somme égale, 32,232 fr. 74 c. Nous n'avons publié jusqu'à ce jour qu'une partie des listes des souscriptions recueillies dans les diverses communes du département.

Nous compléterons successivement cette publication pour toutes les communes sans exception. — Depuis le 1^{er} janvier 1853 jusqu'à ce jour, le service de la remonte a acheté, dans le département du Gers, 126 chevaux et 53 mulets pour un prix total de 104,190 fr.

M. le préfet, par un arrêté, vient d'approuver le projet de construction d'un presbytère à Bellegarde.

La même décision autorise M. le maire de Bellegarde à faire exécuter, par voie de marchés de gré à gré ou de régie, les travaux de cette construction évalués à 4,432 fr. 44 c.

Par un arrêté du 7 mai, M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder, sur la proposition de M. le préfet, un secours de 4,580 fr. à divers établissements de bienfaisance du département du Gers.

Il a été attribué au bureau de bienfaisance de Montfort, 200 fr.; de Tournecoupe, 150 fr.; de Marciac, 100 fr.; d'Auch, 700 fr.; de Fourcès, 100 fr.; de Mouchan, 400 fr.; de Bonas, 50 fr.; de Samatan, 150 fr.; de Cazaux-Savès, 80 fr.

M. le préfet vient d'accorder un secours de 50 fr. à la commune de Bézier pour l'aider à pourvoir à d'urgentes réparations que nécessite le presbytère.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'accorder, à titre de secours, une somme de 749 fr. 33; à divers habitants, en raison des pertes qu'ils ont éprouvées par incendies, épizooties, orages et accidents divers.

Par un décret impérial en date du 28 avril dernier, M. Flajoula (Jean), maire de la commune de La Sauvetat, a été nommé président de la société de secours mutuels de St-Nicolas, récemment établie dans cette commune.

Par deux arrêtés pris en vertu des décrets des 23, 25 mars et 17 juin 1852, M. le préfet du Gers vient de nommer :

1^o M. Candelon (Dominique), aux fonctions de membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de la commune de Ste-Mère, en remplacement de M. Labole (Bertrand), démissionnaire.

2^o M. Cabannes (Jean-Bernard), aux fonctions de membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance de la commune de Miélan, en remplacement de M. Dutroq.

On nous écrit de Montbron :

Le 9 mai courant, dans la soirée, le sieur L..., régisseur du domaine de Labour, s'est fracturé la jambe en sautant de dessus un char-à-bancs qu'il conduisait lui-même.

Le blessé a été transporté dans une maison voisine du lieu de l'accident; il y a reçu les premiers soins que réclamait son état.

On nous écrit de Larressingle :

Un ouvrier de cette commune, le nommé S... (Antoine), âgé de 30 ans, est tombé, hier 13 mai courant, du faite de la maison de M. de Laffite de Paillès, chez qui il travaillait.

Malgré la violence de sa chute, le nommé S... a pu être transporté à l'hospice de Condom. Les médecins espèrent le sauver.

Caisse d'Épargne d'Auch.

Séance du 13 mai 1853.
PRÉSIDENCE DE M. LIDANGE.

Reçu de 6 déposants dont 1 nouveau, 675 fr. Remboursé à 4 déposants dont 3 soldés, 404 98.

Séance du 14 mai.

Remboursé à 5 déposants dont 4 soldés 1,927 72.

Avis aux abonnés.

MM. les abonnés dont l'abonnement expire aujourd'hui 16 mai sont priés de le renouveler sans retard s'ils ne veulent pas éprouver une interruption inévitable dans l'envoi du journal. Le numéro de ce jour est le dernier de ceux auxquels ils ont droit.

Ceux de MM. les abonnés qui désireront recevoir la carte détaillée de la Crimée auront à ajouter 50 centimes au montant de leur abonnement. Ils recevront la carte franco à domicile.

F. DESTOUT.

NOUVELLES DU MIDI.

Rhône. — On lit dans le *Courrier de Lyon* : Une motion pour l'amélioration physique de la race humaine vient d'être faite et prise en considération dans la réunion préparatoire du comice agri-

cole de Givors.

Considérant que la production humaine est plus importante, au point de vue industriel seulement, que la production animale, et qu'on doit se soucier davantage de la santé des hommes que de celle des bœufs, un des membres a proposé d'instituer des prix pour les petits propriétaires, fermiers, valets de ferme ou manouvriers qui présenteraient à l'examen d'un jury spécial les enfants les mieux constitués et les plus beaux, de l'âge de un à deux ans.

Haute-Garonne. — Nous empruntons les lignes suivantes à une lettre écrite par un de nos concitoyens qui fait parti de l'escadre de l'Indo-Chine :

« Shanghai (Chine), 27 février 1853.

La frégate la *Jeanne d'Arc*, capitaine Faurès, montée par l'amiral Laguerre, gouverneur de la station de l'Indo-Chine, est partie le 13 mars pour France; l'amiral a mis les impériaux chinois en possession de cette ville, dont il avait chassé les insurgés. Le brick le *Colbert* s'est dirigé vers la mer de Kamchatka.

L'amiral Laguerre s'arrêtera à la Réunion pour céder ses pouvoirs à son successeur, l'amiral Guérin, qu'il doit y trouver. De là la frégate fera voile pour France, et arrivera à Lorient dans le courant du mois de septembre prochain. »

(Journal de Toulouse.)

Landes. — Le 7 de ce mois, vers huit heures du soir, un déplorable accident a eu lieu sur le chemin de fer, au passage de Congnala, près de Lesgor, entre Rion et Lalque.

Un wagon laissé en déchargement par le train qui fait le service des approvisionnements sur la ligne, a été heurté par une locomotive, et jeté en dehors de la voie. Sept personnes ont été blessées. Deux d'entre elles, transportées à l'hospice de Dax, y reçoivent les soins réclamés par leur position. On espère que ces blessures n'auront pas des suites funestes.

On attribue ce malheur à la négligence du garde, qui, devant se tenir à 500 mètres de distance, serait resté près du wagon en repos, et n'aurait pas donné en temps utile le signal d'arrêter la marche de la locomotive.

(Réveil des Landes.)

Isère. — M. Berthel, curé de Saint-Jean-de-Vaulx, canton de Vizille, revenait mercredi soir, à huit heures et demie, de Notre-Dame-de-Vaulx, lorsqu'il rencontra sur la route une louve qui se précipita sur lui. Aidé de son chien et armé d'un simple bâton, le courageux ecclésiastique parvint à se défaire de cet ennemi incommode, et, après l'avoir tué sur place, il l'emporta à Saint-Jean-de-Vaulx.

(Courrier de l'Isère.)

Gironde. — Sur les propositions de M. le préfet de la Gironde et de M. le sous-préfet de La Réole, Sa Majesté l'Impératrice des Français vient d'envoyer un service de dessert en argent pour la loterie organisée à Monségur, à l'effet de couvrir les frais de construction d'une salle d'asile.

Un détachement de 30 soldats russes, prisonniers de guerre, sont passés à La Réole, jeudi dernier; ils se rendent dans le département de Lot-et-Garonne.

(La Gironde.)

La vitesse des trains expresse entre Paris et Bordeaux vient d'être augmentée. Le temps employé au parcours entre ces deux villes est diminué de soixante-dix minutes. C'est la réalisation d'un progrès avantageux pour le public; mais ce n'est pas la dernière expression de la vitesse qui peut, qui doit être usitée sur ce chemin. Tôt ou tard, il faudra bien que l'on puisse se rendre aussi vite de Paris dans le midi de la France qu'on va depuis plusieurs années de Paris dans le nord. Nous sommes encore loin d'avoir atteint ce résultat.

On nous annonce l'arrivée dans nos murs d'un cheval colosse, véritable tambour-major de la race chevaline, le digne émule vivant du cheval de Troie qui echa plusieurs régiments dans ses flancs.

Tout le monde va visiter l'écurie monstre que son propriétaire fait élever en ce moment, dit-on, vers la rue Durantau; ce sera une des plus belles curiosités que nous offrira la foire de Saint-Fort. Il va sans dire qu'il est impossible à l'écurier le plus souple et le plus habile de l'enfourcher sans se servir d'une échelle.

Voici quelques détails sur ce fier animal. Nous les tenons de son corne lui-même : Hauteur, plusieurs mètres; longueur, idem. Chaque dent est large comme la main et longue comme le doigt; sa crinière tombe jusqu'à terre; sa queue, abondamment empanachée mesure trois mètres; ses pieds ont la largeur d'un tambour; sa robe est barriolée de toutes couleurs; en un mot, un véritable phénomène de foire.

Il mange par jour vingt kilogrammes de foin et un hectolitre d'avoine; chose extraordinaire inouïe dans les mœurs de sa race, *Cadiche*, c'est son nom, a la vue basse et aime l'or comme le plus tenace des harpagnons. A la vue de ce métal, il met le genou en terre et hennit à vous étourdir. On ne sait pas encore dans quel théâtre forain il sera livré à la curiosité du public.

PARIS, 13 MAI.

Le *Moniteur* publie un décret qui autorise la caisse d'épargne établie à Florac (Lozère) :

Des promotions et nominations dans l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur; la confirmation de nominations dans le même ordre faites à titre provisoire par le général commandant en chef l'armée d'Orient, et concession de médailles militaires.

Les nominations de deux commissaires civils et d'un conseiller de préfecture en Algérie.

On lit dans le *Moniteur* : Nous sommes autorisés à déclarer que l'Empereur et l'Impératrice voulant se réserver, à la prochaine exposition, le libre choix des objets qu'il leur conviendrait d'acquiescer, Leurs Majestés n'accepteront aucune des offres qui leur seraient faites.

Une commission chargée de la révision de la tactique navale se réunit en ce moment à Paris.

Des officiers de tous grades sont partis de nos divers ports pour en faire partie.

Les vaisseaux *l'Inflexible* et le *Marengo* sont partis de Toulon pour Constantinople le 12 avec des troupes passagères et un chargement de vivres et de munitions de guerre.

Le *Messenger de Bayonne* du 12 assure que les graves événements qui occupent l'attention publique, n'auront pas, ainsi qu'on l'avait craint, d'influence sur le séjour de LL. MM. II. à Biarritz pendant la saison des bains. « La santé de l'Impératrice, dit ce journal, réclame l'usage de nos bains de mer, et l'on espère que cette raison déterminera l'Empereur à venir parmi nous. On ajoute que sa Majesté profiterait de ce voyage pour inviter plusieurs des augustes visiteurs de l'Exposition à l'accompagner à la nouvelle résidence impériale, créée comme par enchantement sur la plage de Biarritz. Les travaux, poussés avec une remarquable activité, seront terminés le mois prochain; au mois de Juillet la villa Eugénie sera prête à recevoir ses illustres hôtes. »

Le vapeur le *Sully* est parti de Marseille le 10 mai pour la Crimée avec 200 militaires, 25 chevaux et un approvisionnement de projectiles pour notre armée d'Orient.

500 hommes du 4^e léger et 400 hommes appartenant à divers corps se sont embarqués le 12 sur le *Great Britain* qui doit les transporter en Crimée.

367 hommes du 19^e de ligne et 50 du 2^e régiment d'artillerie sont arrivés le 11 à Marseille par le chemin de fer.

Le 11 mai, le chemin de fer de Paris à Lyon a amené dans cette ville, 100 hommes et 100 chevaux de l'artillerie de la garde. Une partie des hommes n'avaient pas encore l'uniforme de la garde, qu'ils recevront sans doute en Crimée, où ils vont se rendre sous peu de jours.

Le jeune roi Ferdinand de Portugal, accompagné par le duc d'Oporto, doit arriver à la fin du mois à Londres; il ira ensuite visiter l'Exposition de Paris.

Londres et ses environs, dans un rayon de 20 milles, ont été assaillis avant hier par un orage des plus violents. Il a duré une demi-heure. Le tonnerre grondait avec force. On eut dit la détonation de la plus grosse artillerie. La foudre est tombée sur la coupole de Trinity Church. Le lord évêque de Winchester venait de donner la confirmation à 3 ou 400 enfants. Le temple était rempli. Une énorme et lourde pièce de maçonnerie a été détachée de la coupole par la foudre; elle s'est brisée dans sa chute; un cabman qui stationnait avec sa voiture tout près du temple a failli être tué. Une panique s'était emparée des personnes dans le temple; la police est venue prévenir qu'il n'y avait aucun danger.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

Angleterre. — Une dépêche de Londres, en date de vendredi 11 mai, annonce que, dans la séance de la Chambre des communes, lord Palmerston a exposé le plan ministériel de réforme du département de la guerre. En substance, ce plan porte que le bureau du matériel est supprimé et que la discipline de l'artillerie et du génie est placée, comme celle du reste de l'armée, sous le contrôle du commandant en chef, et les branches civiles de l'administration seront sous la direction du secrétaire de la guerre. Le but de ces nouveaux arrangements est de centraliser le plus possible l'administration de la guerre. Le budget de la guerre préparé jusqu'ici par le secrétaire de la guerre sera remis au ministre de la guerre, qui aura ainsi sous son contrôle direct et immédiat tout ce qui se rapporte à l'armée, excepté la discipline.

Prusse. — On nous écrit de Berlin, le 10 mai : « Le général de Wedell est parti définitivement de Berlin pour reprendre son poste à Luxembourg. »

On dit que le recrutement qu'opère l'Angleterre dans diverses parties de l'Allemagne a fourni des résultats assez satisfaisants dans plusieurs États du Sud. En Prusse, les résultats sont à peu près nuls, à cause des mesures rigoureuses prises par notre gouvernement pour mettre obstacle au recrutement. »

Sardaigne. — Le Sénat sarde a adopté à une très faible majorité (47 voix contre 43) la loi sur les convents, modifiée par les sénateurs Désambrois et Collegno. La loi, telle qu'elle sort de la discussion du Sénat, ne supprime plus aucun convent. Les établissements qui devaient être supprimés perdent l'administration de leurs biens; ces biens sont gérés par une caisse particulière, distincte de celle de l'État; une pension de 500 fr. est accordée à chaque moine et une pension de 240 fr. à chaque novice. Le surplus des revenus est affecté, comme dans le projet primitif, à l'assistance des curés les plus nécessiteux, assistance qui faisait l'objet même de la loi.

Le ministre s'étant rallié à ces modifications, la crise ministérielle sarde peut être considérée comme définitivement terminée.

Dernières Nouvelles.

Paris, 14 mai.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle :

La réception par l'empereur d'une lettre du conseil de la confédération Suisse; des envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires de S. M. le roi de Danemark et de S. M. le roi de Saxe, et du ministre résident de S. A. R. l'Electeur de Hesse; des envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires de S. M. le roi des Deux-Siciles et du Mexique.

Des nominations de présidents, de juges et juges suppléants de tribunaux de commerce.

Des nominations de deux commandeurs dans l'ordre impérial de la légion d'honneur.

Des nominations d'un colonel et d'un lieutenant-

colonel d'état-major; d'un colonel et de deux lieutenants-colonels de cavalerie.

La confirmation de concessions de médailles militaires faites à titre provisoire par le général en chef de l'armée d'Orient.

La confirmation d'une nomination faite par le général en chef de l'armée d'Orient dans l'ordre impérial de la légion d'honneur.

La nomination de M. le capitaine de frégate de Montagnac de Chauvance au commandement de la batterie flottante *la Dérivation*.

Des promotions aux grades de commissaire, commissaire-adjoint, sous-commissaire et aide-commissaire de marine.

On lit dans le *Moniteur* :

Plusieurs commissaires des gouvernements étrangers à l'exposition universelle ont eu l'honneur d'être présentés aujourd'hui à l'empereur par MM. les ministres de Suède, de Belgique, de Prusse, de Bavière, de Bade, de Wurtemberg et de Hesse électorale, et sur la demande du chargé d'affaires de Toscane, Moustapha-Bey, fils d'Ibrahim-Pacha, a également eu l'honneur d'être reçu dans la même journée par Sa Majesté Impériale.

Ce matin, l'Empereur a travaillé avec plusieurs ministres et M. le préfet de la Seine.

On a commencé aujourd'hui de paviser le palais de l'Industrie.

Des masses d'étrangers et de provinciaux arrivent aujourd'hui à Paris par tous les chemins de fer, pour assister à la grande solennité de l'ouverture de l'Exposition Universelle. Bien que la pluie n'ait pas discontinué depuis hier, on espère que la cérémonie ne sera pas moins belle. Au commencement et à la fin de la fête des salves d'artillerie seront tirées de l'hôtel des Invalides.

Pianori, déclaré coupable par la cour d'assises de la Seine du crime d'attentat contre la vie de l'Empereur, a subi la peine capitale aujourd'hui à cinq heures du matin sur la place ordinaire des exécutions.

Nous ayons annoncé l'achat qui a été fait pour la famille impériale de France, du château d'Arenenberg, ancienne résidence de la reine Hortense. Un crédit assez notable a été ouvert chez un des principaux banquiers de Francfort, pour faire dans ce château, de grandes réparations et améliorations.

Il y a aujourd'hui à Paris et dans sa banlieue 104 salles d'asile pour l'enfance, savoir, 51 à Paris et 53 dans les deux arrondissements de Sceaux et de St-Denis. Quatre sont dirigées par des hommes et 100 par des femmes.

Le nombre des enfants reçus dans ces salles aujourd'hui est de 12,691, soit en moyenne 120 enfants par asile.

11,127 y sont admis gratuitement; 1,564 paient une rétribution.

La ville de Paris a fait, depuis un an, de grands sacrifices pour maintenir le prix du pain de 4^e qualité à 40 centimes. Toutes les classes de la population, les riches comme les pauvres, en ont profité. Mais en présence du concours d'étrangers que l'Exposition universelle va amener à Paris, le conseil municipal a pensé, avec raison, qu'il ne serait ni utile ni juste de continuer à faire supporter à la ville une charge aussi considérable. La taxe va donc être portée à 45 centimes. Néanmoins, l'Empereur a demandé au conseil municipal que l'ancien prix fût maintenu pour les classes laborieuses. En conséquence, des cartes de quinzaine seront distribuées aux personnes qui ne pourraient pas supporter la nouvelle taxe. De cette manière, les pauvres continueront de jouir de la faveur qu'une mesure généreuse avait établie, et les classes aisées contribueront à cette bonne œuvre sans s'imposer un fardeau trop pesant. (*Moniteur*.)

L'émigration allemande continue pour l'Algérie. Depuis quinze jours, dit le *Courrier de Marseille*, on voit arriver dans notre ville une grande quantité de colons qui s'embarqueront avec leurs nombreux enfants pour l'Algérie.

La maison dite de Jeanne-d'Arc, à Orléans, a été, pendant les fêtes de la Pucelle, l'objet d'un pieux pèlerinage artistique, et cet empressement semble se continuer de la part des étrangers qui traversent Orléans pour se rendre à l'Exposition universelle. M. Vauthrin, chef d'institution, a décoré dans le goût du temps cette maison historique, si précieuse par le souvenir qu'elle rappelle.

Il est question, dit l'*Indépendance belge*, de créer en province des théâtres impériaux qui seraient subventionnés. Les villes désignées seraient, dit-on, Strasbourg, Lyon, Rouen et Toulouse ou Bordeaux. A certains jours de la semaine, on jouerait la tragédie et la haute comédie sur ces théâtres.

L'autorité militaire fait diriger sur les Pyrénées une partie des malades de l'armée d'Orient. Deux frégates anglaises à vapeur ont débarqué déjà à Port-Vendres, les blessés ou convalescents qu'elles avaient à bord.

On lit dans la *Patrie* :

Le retour du comte d'Esterhazy et l'arrivée de M. de Bismarck à Berlin ont donné lieu à diverses conjectures. On prétendait, notamment, que des négociations étaient entamées entre l'Autriche et la Prusse, en vue d'une neutralité commune à tous les États de la Confédération.

D'après une correspondance de la *Gazette de Cologne*, ces bruits doivent n'être accueillis qu'avec défiance. Il n'en paraît pas moins certain que le cabinet de St-Petersbourg redouble d'efforts pour amener ce résultat, témoin sa déclaration que les deux premiers points admis dans les conférences seront maintenus par la Russie, et le décret d'amnistie que l'empereur Alexandre II vient de rendre en faveur des Polonais qui, par la fuite, ont cru devoir se soustraire au service militaire.

Le *Pays*, au sujet des hésitations de l'Autriche, s'exprime ainsi : « Nous croyons la France et l'Angleterre assez fortes, assez puissantes, assez énergiques pour briser tous les obstacles et pour atteindre le but en se passant des concours qui

ne se donneront pas franchement et sans réserve. — La flotte anglaise, commencera, dit-on, les hostilités dès qu'elle aura été rejointe par l'escadre française. Nous apprenons que celle-ci est arrivée dans les eaux du Schleswig, et que bientôt elle pourra son tour franchir le Sund. — Pour extrait : J. BORIES.

DÉPÊCHES ÉLECTRIQUES. OFFICE. LEJOLIVET.

« Londres, lundi 14 mai. » Le comte Walewski, qui a accompagné M. de Persigny à Londres, doit retourner immédiatement à Paris. » Le gouvernement anglais a reçu la nouvelle que, dans la journée de vendredi dernier, 14, les Russes ont fait une nouvelle sortie contre les Anglais, laquelle a été vigoureusement repoussée. »

AGENCE HAVAS.

« Vienne, dimanche, 13 mai. » La réponse des cabinets de Paris et de Londres aux dernières propositions russes, arrivée par le télégraphe, est un refus. Les dépêches par courrier, relatives à cette réponse, sont en route. » La petite bourse du dimanche a été faible. » « Hambourg, lundi 14 mai. » L'escadre française, sous les ordres du contre-amiral Penaud et composée des vaisseaux Austerlitz, Tourville, Duquesne, ainsi que de la corvette d'Assas, a passé hier le Belt devant Nyborg. » « Saint-Petersbourg, dimanche 13 mai. » Le prince Gortschakoff mande de Crimée que, jusqu'à la date du 8 au soir, il ne s'était passé rien d'important devant Sébastopol. Le feu des alliés était modéré. » La flotte alliée, ajoute le prince, qui était partie le 3 mai, s'est avancée en mer jusqu'à la hau-

teur de Kertch, puis elle est revenue. Elle paraît avoir déposé à terre, à Kamiesch, la partie des troupes qu'elle avait embarquée. »

Vienne, 14 mai.

La Gazette autrichienne croit encore que la paix est possible. Elle dit que l'Autriche ne fera la guerre qu'à la dernière extrémité.

Paris, lundi, 14 mai.

Les bruit répandus depuis quelques jours sur l'appel de 250 mille hommes, et sur un nouvel emprunt, sont démentis formellement.

Une dépêche anglaise contient les nouvelles suivantes de Crimée :

Devant Sébastopol, 14 mai.

La nuit passée, les Russes ont fait un feu violent contre les tranchées.

Des sorties tentées le 11 par deux colonnes russes ont été repoussées immédiatement. L'ennemi a éprouvé de grandes pertes.

Une trêve a été accordée aux Russes pour enterrer leurs morts.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, le 16 mai 1855, à 8 h. 45.

Le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet du Gers Rien d'important au Moniteur.

Pour copie : Le Préfet du Gers, P. FÉART.

Fleurs fines, parures de bals, maison spéciale pour les fleurs à la minute perfectionnées; papiers et apprêts pour fleurs, leçons de fleurs en papier et buste. LOUIS DE LAÈRE, 18, rue Richelieu, à Paris. L. 229

Annonces Judiciaires.

Arrondissement d'Auch.

Etude de M^e CASTEX, avoué à Auch. PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte public date du vingt-deux mars mil huit cent cinquante-cinq, retenu par M^e Dubosc, notaire à Auch, le sieur Joseph Lagarde, négociant, domicilié de la ville de Condom, agissant en son nom personnel, que comme étant aux droits du sieur Denis Dupuy, négociant, aussi domicilié de Condom, a vendu à M. Soullier, maire de la ville d'Auch, chevalier de l'ordre impérial de la légion d'honneur, demeurant à Auch, agissant en sa qualité de maire, les matériaux des constructions appropriées à un café, que le sieur Médevielle, précédent propriétaire, avait fait élever à l'extrémité couchant du cours d'Étiégnay, à Auch, et ce, moyennant le prix de deux mille francs. Pour purger les hypothèques légales des dames Marie-Philippine Bergeret, épouse dudit Lagarde, et Anne Nogués, épouse dudit Dupuy, M. le maire d'Auch, leur a fait notifier, par exploit de Caumontat, huissier à Condom en date du douze mai courant, copie de l'acte de dépôt du collationné dudit acte de vente fait au greffe du tribunal civil d'Auch, le vingt-huit avril mil huit cent cinquante-cinq. Pareille notification a été faite à M. le procureur impérial près ledit tribunal, par exploit d'Antoine Ader, huissier à Auch, en date du quinze du mois de mai courant.

Mais comme il pourrait exister sur les dites constructions d'autres hypothèques légales indépendantes de l'inscription, au profit de personnes inconnues, M. le maire d'Auch fait faire la présente publication pour purger même ces dernières hypothèques.

Pour extrait certifié conforme par moi, soussigné, avoué de M. le maire d'Auch.

A Auch, le quinze mai mil huit cent cinquante-cinq. CASTEX, avoué.

Arrondissement de Condom.

PUBLICATION

POUR PURGE D'HYPOTHÈQUE LÉGALE De deux exploits en date des premier et deux mai mil huit cent cinquante-cinq, faits : le premier, par Bruzon, huissier à Condom, et le second, par Guillot, huissier à Cazaubon, il a été notifié à M. le procureur impérial près le tribunal de Condom, et au sieur Joseph Delom, maréchal-ferrant, domicilié de la ville de Cazaubon, pris en qualité de subrogé-tuteur de Bernard, Casimir, Gérard, Joseph, Marie, Joséphine, et autre Marie Masson, frères et sœurs, enfants mineurs, nés du mariage de François Masson et de feu Marie Delom, copie d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Condom, le dix-neuf avril précédent, mentionnant le dépôt qui y a été fait ce même jour, d'une copie collationnée de deux actes retenus par M^e Grenier, notaire à Lannepax, le premier le huit février mil huit cent cinquante-cinq, et l'autre le douze mars suivant, qui contiennent vente, savoir : celui du huit février en faveur du sieur Lestrade,

par le sieur François Masson, maréchal-ferrant, demeurant à Dému, d'une petite maison au village de Dému, composée d'une chambre au rez de chaussée avec galetas au dessus, plus de ses dépendances, confrontant du levant à chemin de service, du midi à rue publique, du couchant à maison de Ladeveze, cloison entre mitoyenne, et du nord à maison de Duallé, aussi cloison entre mitoyenne. Cette vente a été faite pour 400 fr. sur laquelle ces parties compensent 500 francs dus à l'acquéreur, et le surplus est payé à l'instant de l'acte au vendeur. L'acte du douze mars contient également vente par François Masson à Gérard Masson : 1. de tous les immeubles qui lui sont échus dans la succession d'Argentine Larigue, sa mère, et qui font partie du lot qui lui a été attribué lors du partage de cette succession, par acte du neuf avril mil huit cent cinquante-un. Ces biens consistent : 1. en chambres haut et bas, au couchant haut et bas, et la suite du corridor et de la cage de l'escalier, plus la moitié par couchant de la grange au midi, avec le dessus correspondant, ensemble le pâtis au midi, et du plein de cette partie de grange; 2. Le pré n. 197 du plan, de la contenance de cinq ares cinquante centiares environ; 3. La contenance de quarante-un ares quarante centiares de vigne à prendre par nord-ouest de celle dite à Lasserre, n. 425; 4. et de la contenance de trente-cinq ares de terre, dite aussi à Lasserre, n. 458, à prendre par couchant. La vente a été faite pour le prix de mille francs actuellement exigible. Ces objets sont situés dans la commune de Ramouzens.

La présente publication est faite pour parvenir à la purge de toutes les hypothèques légales qui pourraient grever les biens immeubles ci-dessus désignés indépendamment des inscriptions ignorées des acquéreurs.

Pour extrait certifié conforme : A. LEBBÉ, avoué. 276

Etude de M^e Sarran, avoué à Condom.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte, en date du onze avril mil huit cent quarante-quatre, passé devant M^e Dutrey, notaire à Estang, M. Pierre Chiberry, propriétaire, demeurant et domicilié dans la commune de Monclar, canton de Cazaubon (Gers), a acquis du sieur Jean Gabarra, propriétaire-cultivateur, demeurant et domicilié dans la commune de Mauléon, au lieu dit à Chicot. Une pièce de terre en nature de prairie, dite le Grand-Pré, située dans la commune de Cazaubon, de contenance fixe d'un hectare soixante-trois ares deux centiares, confrontant du levant à prairie de Charles Latané, du midi à bois du sieur Guillaume Dulin, et terre dudit Latané, du couchant à prairie du sieur Mailhau père, des Moulins, et du nord à prairie du sieur Olivier Tarride et prairie du sieur Pierre Rivière, de Tauzia. Cette prairie a été vendue moyennant la somme de huit cents francs, avec ses servitudes actives et passives, franche et libre de toutes dettes et hypothèques, sauf de l'hypothèque légale de Catherine Gensac, épouse du vendeur.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Condom, le six avril mil huit cent cinquante-cinq, et copie de l'expédition de l'acte de dépôt a été signifiée, le 4, à M. le procureur impérial près le tribunal civil de Condom, par exploit de Garoste, huissier à Condom, en

date du vingt-sept avril dernier; 2. au sieur Pierre Gabarra, propriétaire, domicilié dans la commune de Cazaubon, section de Sentex, et 5. au sieur Laurent Auduran, propriétaire, domicilié dans la commune d'Estang, pris le premier comme tuteur, et le second comme subrogé-tuteur du sieur Laurent Gabarra, mineur, celui-ci pris comme seul et unique héritier de ladite dame Catherine Gensac, sa mère, décédée, quand vivait ménagère, domiciliée dans ladite commune de Mauléon, par un second exploit de Lassalle, huissier à Estang, en date du cinq mai mil huit cent cinquante-cinq.

La présente insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toutes hypothèques légales inconnues.

Condom, le douze mai mil huit cent cinquante-cinq. SARRAN, avoué. 275

Annonces Industrielles

AVIS.

Un jeune homme, élève de la Ferme-Ecole de Bazin, muni des meilleurs certificats, ayant déjà pendant 2 ans régi une grande propriété, désire continuer son état de régisseur d'un bien quelconque, ou bien le prendre à ferme. — Adresser les demandes franco au bureau du Courrier du Gers. 247

A VENDRE

Le beau Domaine de PIJOS, situé dans la commune de Roquebrune, à quatre kilomètres de la ville de Vic-Fezensac (Gers), très belle route pour y arriver, se composant de 102 hectares, d'un Château à l'antique, habitable, et de trois Métairies, parfaitement agencées en terres labourables, prairies, vignes, laude et bois. On fera la vente en gros ou en détail et on accordera toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour traiter, à M^e CAILLAVA, notaire à Vic-Fezensac, ou à M. DELOM, géomètre-expert à Roquebrune. 279

Au Mucilage d'Escargots.

PATE PECTORALE

Préparée par C. MARRE, à Genon (Gers).

Pour la prompte guérison des Rhumes, Catarrhes et Inflammations de poitrine.

Auch, M. Bladinière; Condom, M. Goussard; Agen, M. Rouliès; Vic-Fezensac, M. Deltail; Fleurance, Tarissan, pharmaciens. 70

L'EAU INDIENNE

Chantal teint toujours, à la minute, en toute nuance, sans danger; cheveux et barbe (6 fr.). La sanction de la chimie, 20 ans de vogue, lui font défier ses pâles et mauvaises contrefaçons; mais il faut les deux noms; il faut la vraie, prise chez Mme CHANTAL, rue Richelieu, 65, à Paris, porte cochère et monter à l'entresol. L'Épilateur Chantal détruit pour toujours tout poil importun. — Seul dépôt à Auch, Dartie, coiffeur. (H. 202.)

CONFECTION ET RÉPARATION

de VOITURES en tout genre chez M. LASSERRE, Carrossier, rue de l'Oratoire, à Auch. On trouvera dans son magasin un grand nombre de Voitures en tout genre à des prix très modérés. 142

GRAND DÉBALLAGE D'HABITS CONFECTIONNÉS

Rue de l'Intendance, n° 6, à Auch, CHEZ M. ADER, CARROSSIER.

Le sieur SAJOUS a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'arriver avec un assortiment d'habits beaucoup plus complet que celui qu'il avait les saisons précédentes. Afin de conserver l'estime de sa nombreuse clientèle, il vendra des habits les plus nouveaux de la saison et à des prix très modérés.

L'ouverture du Magasin est fixée à SAMEDI, 19 du courant. 278

PAPIER POUR TENTURE VELOUTÉ ET DORÉ.

GRAND DÉPÔT DE PAPIERS PEINTS

D'une des premières maisons de Paris, depuis 30 centimes le rouleau, chez M. PIQUEPÉ, peintre, Place de la Préfecture, à Auch. M. PIQUEPÉ tient aussi l'Encaustique brillant de Raphael pour la mise en couleur des appartements, le seul breveté et médaillé du gouvernement; il est sec dans une heure et peut se laver. Prix : 3 fr. le kilogramme. M. PIQUEPÉ se charge de la mise en couleur gratis. 226

PILULES DE VALLET, approuvées par l'Académie impériale de Médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de Vallet, pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature. VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts, à Paris, rue Caumartin, 45; à Auch, Bladinière, ph.; Gimont, Labat, ph.; Lectoure, Granier, ph.; Miranda, Bonpuit, ph.; Montréal, Duviard, ph.; Plaisance, Lestrade, ph.; Vic-Fezensac, Cazes, ph.; Condom, Capuron, ph. (20 h.)

MODE D'EMPLOI. Ce Purgatif est bien préférable à tous les autres parce qu'il ne se prend pas à jeun, mais au contraire, en mangeant bien. Il opère d'autant mieux que les aliments et les boissons pris en même temps sont plus fortifiants. Ce qui épargne aux malades le dégoût et la fatigue qui empêchent de supporter les autres purgatifs jusqu'au rétablissement parfait de la santé. PROPRIÉTÉS. Ces Pilules sont purgatives et dépuratives (végétales). Elles purifient le sang de toutes les mauvaises humeurs, bile, gaires, pituite, etc. qui causent la maigreur, les maladies longues et chroniques, telles que : Dartres, Catarrhes, constipation, gastrite, Plaies suppurantes, lait répandu, Douleurs, engorgements internes, et cette foule d'affections sans nom constituant ce qu'on appelle MAUVAISE SANTÉ. BOTTES DE 5 FR. ET DE 10 FR. CHEZ M. DEHAUT, Pharmacien et Médecin à Paris. Dépôt à Auch, Lucassin et Pons, pharmaciens. H. n° 270.

AUX 100,000 PALETOTS

Magasin de Confection. M. RODRIGUES a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient d'arriver dans cette ville avec un grand choix de vêtements pour les deux saisons, confectionnés à Paris dans les derniers goûts du jour.

Comme par le passé, on trouvera chez M. RODRIGUES l'élégance des coupes et la modicité des prix. Il a débatté chez M. LÉZIAN, rue de la Préfecture. 243

GAZETTE DES CHEMINS DE FER

Cours général des actions, par Jacques Bresson, paraissant tous les jeudis, indiquant les paiements d'intérêt, dividendes, le compte-rendu, les recettes des chemins de fer, canaux, mines, assurances, crédit foncier, crédit mobilier, etc.; en un mot c'est le journal de France le meilleur marché et le plus complet, il donne toutes les nouvelles financières et industrielles, tous les tirages officiels des actions et obligations. Place de la Bourse, 31, à Paris; prix : 8 fr. par an. (Envoyer un mandat de poste.) (L. 227.)

Bourse, Marchés.

Table with columns for location (e.g., Bourse de Paris, Aux), date (14 mai), and various market data including prices for different types of bonds and currencies.

Table listing prices for various goods like flour (Froment 1re qual.), oil (Huile), and other commodities in different locations like Bordeaux and Toulouse.

Table listing prices for agricultural products like wheat (Froment) and other grains in Bordeaux and Toulouse.

Table listing prices for various types of flour (Blé fin, Blé 2e, etc.) in different locations.

Table listing prices for various types of flour and other goods in different locations.

Table listing prices for various types of flour and other goods in different locations.

Table listing prices for various types of flour and other goods in different locations.

Table listing prices for various types of flour and other goods in different locations.

Table listing prices for various types of flour and other goods in different locations.

Le Gérant : F. DESTOUT. Auch, impr. et lithogr. de J. FOIX.